

LEHDER Environmental Services Limited ont tenté d'obtenir une FDS mis à jour. Aucune mise à jour est disponible pour la raison identifiée ci-dessous:

Le fabricant/fournisseur confirme ceci pour être un produit non dangereux, et comme tel, mises à jour de FDS ne sont pas requises.

Le fabricant/fournisseur confirme que cette FDS est la plus récente disponible.

Le fabricant/fournisseur n'a pas répondu à notre demande pour une FDS mis à jour avant le plan d'achèvement de projet.

Une FDS est maintenant disponible par différent produits. LEHDER a besoin de l'identification du produit spécifique.

Le fabricant/fournisseur n'enverra pas de FDS à un tiers.

FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Hydroxyde de sodium 50%
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Neutralisant. Nettoyeur Industriel. Fabrication de pâte et de blanchiment. Fabrication de savon.
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Olin Chlor Alkali Products 2400 Buffalo Ave. P.O. Box 748 Niagara Falls, NY 14302 US
Fournisseur	SODROX Chemicals Ltd. 7067 Wellington Road 124, R.R. #6 Guelph, ON N1H 6J3 Canada Télécopie : 519-837-3300 Téléphone D'Affaires: 519-837-2330 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-363-6824

2. Identification des risques

Dangers physiques	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseil de prudence	
Prévention	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
Stockage	Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucun à notre connaissance

Renseignements supplémentaires Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	50

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Produits dangereux résultant de la combustion	Des fumées ou des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques peuvent se dégager durant un incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Porter un équipement de protection individuel approprié.
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
Utiliser seulement avec une ventilation adéquate.
Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit.
Se laver soigneusement après la manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.
Garder sous clef.
Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).
Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	PEL	2 mg/m3

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	plafond	2 mg/m3
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
Directives au sujet de l'exposition	Voir ci-dessus	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Assurer une ventilation adéquate.	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque.	
Protection de la peau		
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.	
Autre	L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. Conformément aux directives de votre employeur.	
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.	
Dangers thermiques	Sans objet.	
Considérations sur l'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.	

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Clair à légèrement bourbeux
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	14 (soluté de 5%)
Point de fusion et point de congélation	12 °C (53.6 °F) (Soluté de 50%)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	140 °C (284 °F) (Soluté de 50%)
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	1.52 @ 15.5°C (60°F) (Soluté de 50%) (H2O = 1)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Sans objet
Vitesse d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	0.2 kPa (1.5 mmHg) @20°C (68°F) (Soluté de 50%)
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Soluble dans toutes les proportions

Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	78.3 cp @20°C (68°F)
Autres informations	
Masse volumique apparente	95.5 livre/pied cubique
Formule moléculaire	NaOH
Masse moléculaire	40.01 g/mole

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Acides. Des agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque de graves brûlures cutanées.
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	1350 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Minutes d'exposition	Pas disponible.
Indice d'érythème	Pas disponible.
Valeur d'un œdème	Pas disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Tératogénicité Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	125 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel bioaccumulatif	Pas de données disponibles.		
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets adverses	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1824
Appellation réglementaire adéquate Hydroxyde de sodium en solution
Classe de danger 8
Groupe d'emballage II

Dispositions particulières B2, IB2, N34, T7, TP2

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1824
Appellation réglementaire adéquate HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe de danger 8
Groupe d'emballage II

DOT



TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Contrôlée

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Substance dangereuse

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

État des stocks

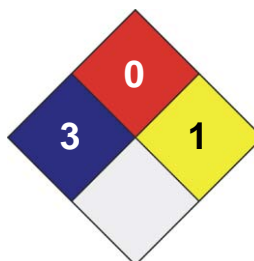
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

05-Décembre-2016

Version n°
Date en vigueur
Préparé par
Autres informations

01
02-Décembre-2016
Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021
Autres Fabricants:
Axiall Canada, Inc.
31 Rue de l'Industrie,
Beauharnois, QC
J6N 1W5

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Note : la responsabilité d'assurer un milieu de travail sûr appartient à l'utilisateur. L'information ici contenue concernant les risques pour la santé et la sécurité ne constitue qu'un guide pour l'utilisateur, qui est donc obligé à prendre les mesures requises, instruire les employés et développer des procédures de travail sécuritaires pour avoir un milieu de travail sûr. L'information ici contenue est, à notre connaissance, exacte. Puisque les conditions et les modes d'utilisation et de manipulation de ce produit sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune obligation et nous nous désistons expressément de toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation du produit. Il appartient à l'utilisateur la responsabilité de se mettre en conformité avec toutes les règles et tous les règlements applicables.

Attention: Destinataire des produits chimiques / coordinateur de FSS -
Dans le cadre de notre engagement au sein de l'Association Canadienne des Distributeurs de Produits Chimiques (ACDPC) - Responsable
Distribution@ initiative, Sodrox Chemicals Ltd exige, comme condition de la vente, l'obligation de transmettre la/les FSS/s ci-jointe/s aux employés affectés, clients et utilisateurs finals. Sodrox Chemicals Ltd. vous enverra, à votre requête, toute information supplémentaire disponible concernant la manipulation, la santé et la sécurité.